

FICHE DE SYNTHÈSE - PESTICIDES 2017

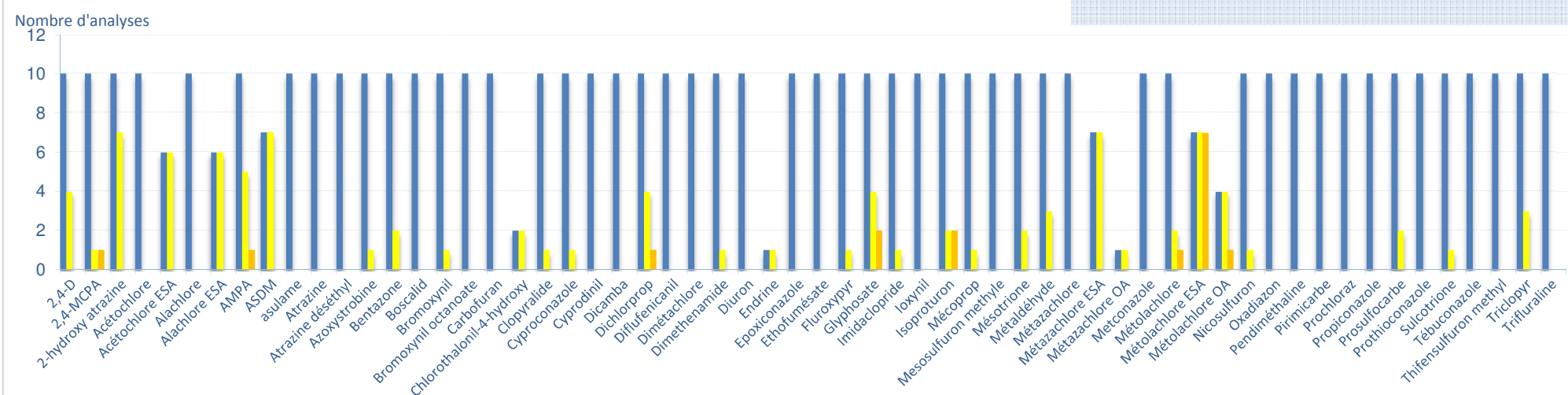
Bassin versant :	KERHARO
Code Station :	04339004
Superficie à la station :	44.65 km ²
Nombre de prélèvements en 2017 :	8
Nombre de substances analysées :	50

Secteur géographique : SAGE baie Douarnenez
Sources des données : EPAB
Mise à jour : 20 mars 2018

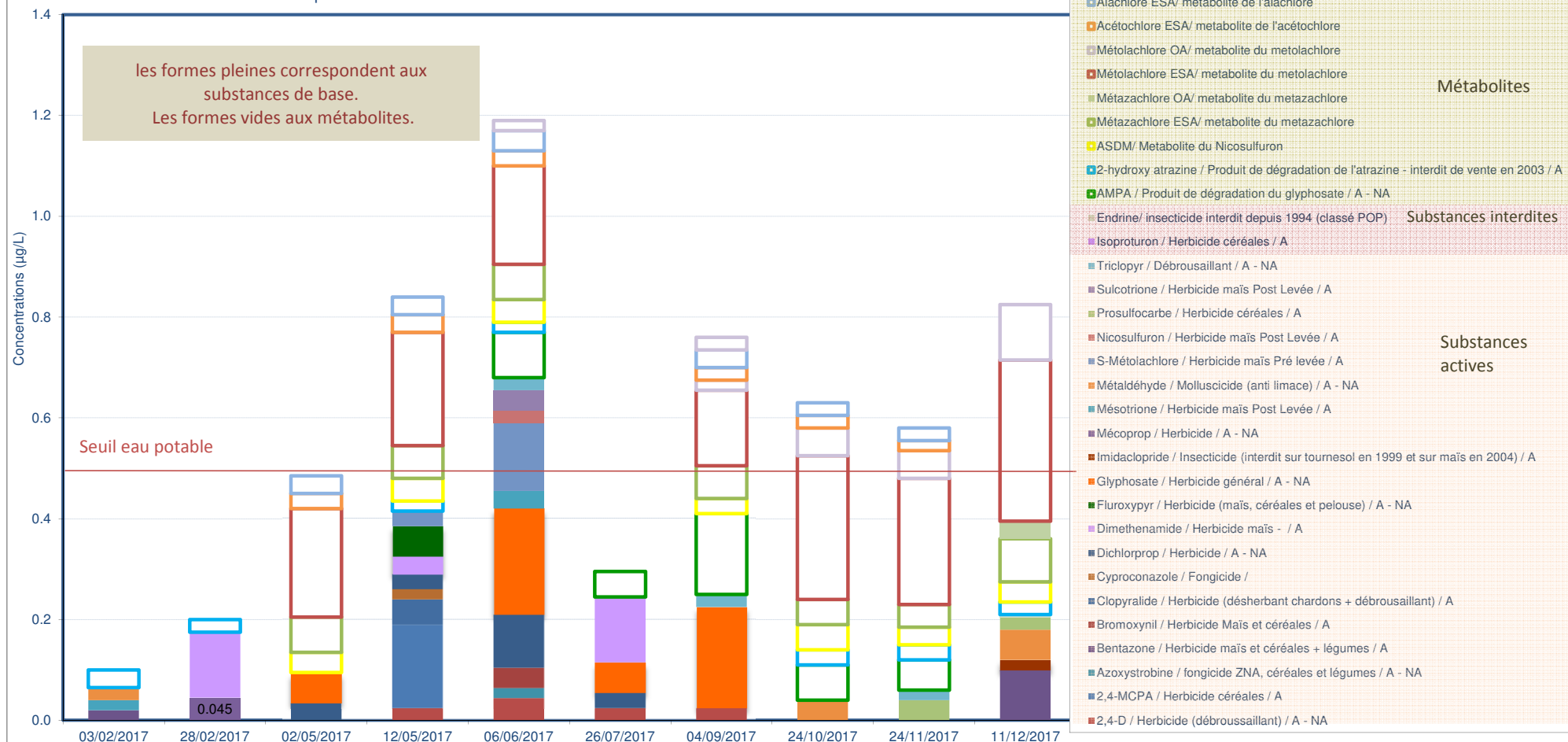


ANNEE 2017

EAU BRUTE : quantification et dépassement des normes par molécule



EAU BRUTE : molécules quantifiées et concentrations cumulées



Certaines molécules analysées font partie des polluants spécifiques synthétiques de l'état écologique et de l'état chimique définis par la DCE. Le tableau ci-contre indique le classement par paramètre

normes de qualité**	concentration par molécule	concentrations cumulées
eau potable	0,1 µg/l	0,5 µg/l
eau brute	2 µg/l	5 µg/l

* Arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface.

	Paramètre	Classement 2017
Etat écologique*	Metazachlore	Bon état
	Nicosulfuron	Bon état
	AMPA	Bon état
	Glyphosate	Bon état
	2,4 MCPA	Bon état
	Diflufenicanil	Bon état
	2,4D	Bon état
Etat chimique*	Alachlore	Bon état
	Diuron	Bon état
	Isoproturon	Bon état

** Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique

Analyse de l'année 2017

Sur 60 molécules analysées, 32 molécules ont été retrouvées. La norme de qualité pour l'eau brute de 2 µg/l par molécule n'est pas dépassée. La norme pour l'eau potable pour une molécule seule (0.1µg/l) est dépassée à 16 reprises. Cette norme est uniquement utilisée à titre indicatif puisque le bassin du Kerharo n'est pas utilisé pour l'alimentation en eau potable. La norme pour les concentrations cumulées est dépassée lors de 6 campagnes, notamment à cause des concentrations des métabolites.

Les molécules concernées par les dépassements de 0.1 µg/l sont les suivantes :

- 2 molécules à usage agricoles uniquement : le métolachlore (forme S) et le 2.4 MCPA qui sont des herbicides.
- 2 molécules à usage mixte (agriculteurs, professionnels du paysage, particuliers) : le dichlorprop-p, le glyphosate
- 3 molécules sont des produits de dégradation : l'AMPA, issu du glyphosate, le metolachlore ESA et metolachlore OA qui sont des métabolites du metolachlore, retrouvé sous la forme S uniquement sur notre bassin.
- 1 molécule interdite depuis le 30 septembre 2017 : l'isoproturon, l'un des herbicides agricole les plus vendus avant son interdiction en 2016. Sur ce bassin, la molécule n'apparaît plus depuis son interdiction.

En plus faibles concentrations, on retrouve plusieurs autres molécules dont l'usage est proscrit :

- 2-hydroxy-atrazine, produit de dégradation de l'atrazine dont l'interdiction d'utilisation date de 2003. Cette molécule est connue pour sa rémanence dans le sol, et bien que retrouvée dans de faibles quantités elle est quantifiée dans 7 campagnes sur 10 en 2017.
- Alachlore ESA, métabolite de l'alachlore, un herbicide interdit par l'Union Européenne en 2006.
- l'acétochlore ESA, métabolite de l'acétochlore, un herbicide interdit en 2013
- l'endrine, un insecticide considérée comme un POP (polluant organique persistant)(Décret n° 2004-846 du 13/08/04).

D'autre part, la norme eau potable pour le total des molécules est dépassée lors de 6 campagnes de prélèvements sur 10. La plus forte concentration cumulée mesurée est égale à 1.19 µg/l. Cette valeur demeure inférieure à la norme pour l'eau brute.

D'après les données 2015 de l'observatoire des ventes de produits phytosanitaires, 7 des 10 molécules les plus vendues sont retrouvées dans les échantillons d'eau dont 6 sous leur forme initiale et une sous une forme dégradée.

On retrouve également 8 métabolites dont :

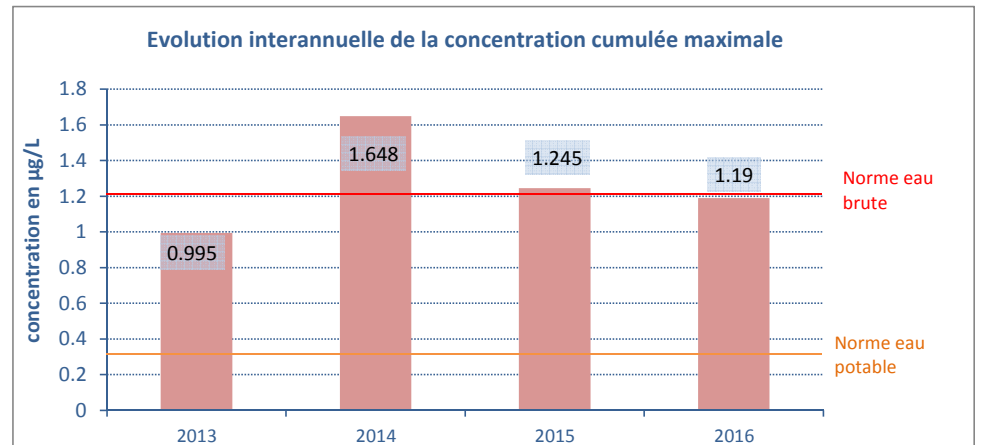
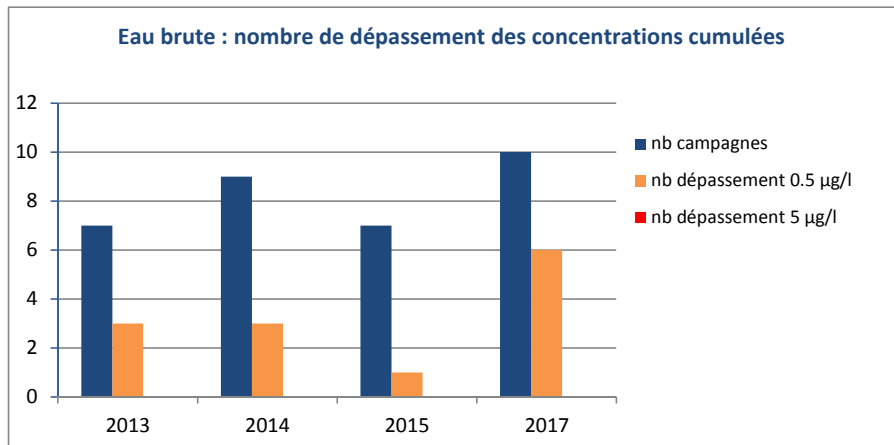
- 3 métabolites de substances interdites à la vente (acétochlore et alachlore : ces molécules ne sont pas détectées mais leur métabolites sont quantifiés dans 60% des prélèvements). Le troisième est le produit de dégradation de l'atrazine, dont l'interdiction remonte à 2003 et qui est qualifié comme persistant dans le sol. Il est régulièrement quantifié dans la baie et apparaît ici dans 70% des échantillons.
- 5 métabolites de substances autorisées à la vente : le glyphosate, quantifié dans sa forme originale et dégradée (AMPA) dans 50% des prélèvements. L'ASDM, produit issu de la dégradation du nicosulfuron. Le metolachlore ESA et le metolachlore OA qui sont issus du S-metolachlore, le chlorothalonil-4-hydroxy qui est issu du chlorothalonil et le Metazachlore ESA, métabolite du metazachlore, qui fait également partie des produits phytosanitaires les plus vendus sur le territoire.

Analyse interannuelle

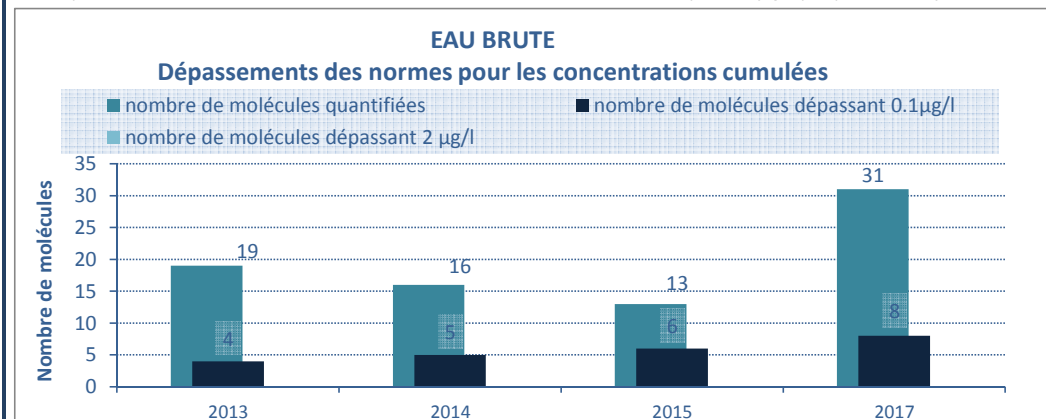
Source des données : CCPCP (2010-2012), EPAB (depuis 2013)

Les pesticides sont transférés vers les cours d'eau essentiellement par lessivage lors des épisodes pluvieux. C'est pourquoi les prélèvements sont effectués après une pluie supérieure à 10 mm/24h.

L'analyse interannuelle des données est très relative : elle dépend notamment des conditions météo précédant le prélèvement, du temps de transfert propre à chaque bassin versant et également des périodes d'application des pesticides.



Remarque : la concentration totale est relative au nombre de molécules analysées (cf graphique "Quantifications et dépassements des normes par molécule").



NORMES PAR MOLECULE

Entre 2013 et 2017, on constate :

- une augmentation du nombre de molécules quantifiées (imputable à l'amélioration des processus analytiques permettant de meilleures quantifications des métabolites).
- un nombre de molécules dépassant le seuil de 0.1µg/L assez constant avec une légère augmentation en 2017
- pas de dépassement de la norme de 2µg/l pour une molécule (norme eau brute).

